

Données relatives aux subventions gouvernementales aux organismes communautaires



Novembre 2013 (6^e parution de cette publication annuelle)

L'accent est mis sur les données les plus récentes incluses, en l'occurrence celles de l'année financière 2012-2013

Les organismes communautaires se définissent comme constituants d'un mouvement social autonome d'intérêt public, comme des agents de transformation sociale qui agissent en vue de favoriser l'amélioration de la qualité du tissu social. Leurs interventions se propagent bien au-delà de la simple satisfaction des besoins sociaux et des besoins de santé de la population. Par leurs actions volontaires en soutien à la communauté, les organismes communautaires jouent un rôle important dans le développement social du Québec. Les organismes communautaires se distinguent en fonction du « type » dans lequel ils s'inscrivent. Les six types sont : Aide et entraide ; Organismes de sensibilisation, de promotion et de défense des droits ; Milieux de vie et de soutien dans la communauté ; Organismes d'hébergement temporaire ; Regroupements régionaux ; Organismes nationaux (Regroupements d'organismes ; Organismes de services ; Organismes répondant à des besoins nouveaux).

De par son format, le présent document sert trois finalités. D'abord, offrir au lecteur qui le requiert, un exposé synthèse tenant en une seule feuille recto verso rôle que rempli la première feuille. Autrement, le contenu ensuite présenté se veut un portrait davantage détaillé, quoique tout de même succinct, traitant des subventions gouvernementales aux organismes communautaires. Enfin, des références vers des fichiers de données ou des documents descriptifs sont proposées aux lecteurs désireux d'approfondir le sujet.

Les données extraites du Système budgétaire et financier régionalisé (SBF-R) indique qu'au Québec, pour l'année 2012-2013, les subventions gouvernementales aux 35 catégories d'organismes communautaires avoisinent les 500 M\$.

Depuis 1997-1998, le montant des subventions augmente chaque année. La variation annuelle fut en moyenne de 7,2 %.

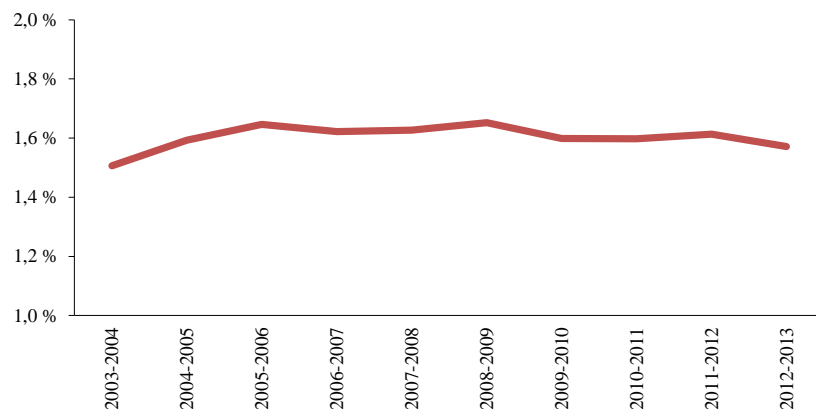


500 M\$ en subventions
répartis entre les **35 catégories**
d'organismes communautaires
régionaux et nationaux
au Québec en 2012-2013

Source : SBF-R annuelle finale du MSSS.

Par ailleurs, une autre source d'information comportant certaines différences quant à « l'univers » couvert, en l'occurrence, l'information inscrite aux Comptes publics, permet de constater que depuis 2003-2004, la

Variation de la proportion que représentent les montants de l'élément « Organismes communautaires et autres organismes » par rapport à ceux accordés à la mission Santé et Services sociaux du Québec



Source : Ministère des finances du Québec, Comptes publics.

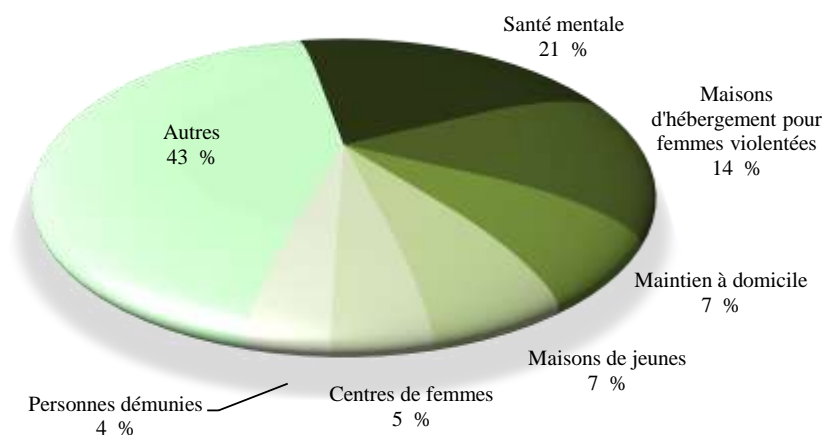
Secrétariat du Conseil du trésor du Québec, Budget de dépenses, pour l'année la plus récente.

variation des montants de l'élément « Organismes communautaires et autres organismes » s'est faite de façon telle que la proportion qu'ils représentent par rapport aux montants accordés à la mission Santé et Services sociaux est demeurée sensiblement la même.

En ce qui concerne l'allocation des subventions, mentionnons qu'en 2012-2013 :

- elles ont été réparties entre un total de 3 446 organismes;
- la majeure partie (57 %) des 498,9 M\$ versés est répartie entre 6 catégories;
- les catégories « Santé mentale » (21 %) et « Maison d'hébergement femmes violentées » (14 %) obtiennent à elles seules plus du tiers du montant total.

Catégories d'organismes communautaires régionaux et nationaux du Québec recevant la plus grande proportion (en %) des subventions, en 2012-2013



Source : Système budgétaire et financier régionalisé du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).
Réalisation : MSSS, DGII, août 2013

Lorsque l'on s'attarde à l'évolution des montants des subventions par catégorie d'organismes communautaires au fil du temps, on observe notamment les choses suivantes :

- Le montant total des subventions, de 348,9 M\$ en 2005-2006, a subi une variation annuelle moyenne de 5,2 % pour en arriver aux quelques 500 M\$ de 2012-2013.
- Ce sont toujours les cinq mêmes catégories (elles sont d'ailleurs toujours demeurées dans le même ordre) qui ont obtenu la plus grande proportion des montants offerts en subventions lors des 7 plus récentes années.
- Parmi les autres catégories, certaines ont vu le montant de leurs subventions progresser de façon plus « substantielle » entre 2005-2006 et 2012-2013. C'est le cas notamment de « Maisons d'hébergement pour hommes en difficulté » dont la variation annuelle moyenne est de 33 % (montant passé de 895 k\$ à 6 625 k\$).
- Les autres catégories pour lesquelles la variation annuelle moyenne des subventions augmente le plus sont dans l'ordre : « Cancer », « Personnes démunies », « Agressions à caractère sexuel » et « Déficience physique ».

Réalisation : **François Béland**, DGII, MSSS. francois.beland@msss.gouv.qc.ca
Révision linguistique : Johanne Tardif

Ce document est disponible sous la rubrique « Dépenses de santé » du thème « Ressources financières » de l'Espace informationnel Santé et Services sociaux du MSSS.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

ISSN 1712-5251 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion du présent document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2013

**Données relatives aux
subventions gouvernementales
aux organismes communautaires**



Novembre 2013 (6^e parution de cette publication annuelle)

L'accent est mis sur les données les plus récentes incluses, en l'occurrence celles de l'année financière 2012-2013

**Portrait sommaire des
subventions gouvernementales
aux organismes communautaires**

Le présent document s'adresse notamment aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est disponible qu'en version électronique.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Remerciement au personnel de la Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires du MSSS, pour l'extraction et la transmission des données du Système budgétaire et financier régionalisé.

Madame Julie Huot est la personne à joindre pour les questions relatives à ces données.

Depuis quelques années, la DGII diffuse de l'information sur les subventions gouvernementales aux organismes communautaires par l'entremise de ses bulletins d'information INFO-ORG.COM. Dorénavant, la DGII traitera ce sujet à l'aide du présent document et de fichier de données rendus disponibles sous la rubrique « Dépenses de santé » du thème « Ressources financières » de l'Espace informationnel Santé et Services sociaux du MSSS.

Les organismes communautaires en quelques mots

Les organismes communautaires se définissent comme constituants d'un mouvement social autonome d'intérêt public, comme des agents de transformation sociale qui agissent en vue de favoriser l'amélioration de la qualité du tissu social. Leurs interventions se propagent bien au-delà de la simple satisfaction des besoins sociaux et des besoins de santé de la population.

Par leurs actions volontaires en soutien à la communauté, les organismes communautaires jouent un rôle important dans le développement social du Québec.

Les organismes communautaires se distinguent en fonction du « type » dans lequel ils s'inscrivent. Les six types sont :

1. Aide et entraide

Cette catégorie regroupe des organismes qui réalisent des activités d'accueil, d'entraide mutuelle, d'écoute et de dépannage. L'entraide fournie peut être matérielle, technique ou psychosociale. Ces organismes peuvent disposer d'un local pour réaliser leurs activités.

2. Organismes de sensibilisation, de promotion et de défense des droits

Ces organismes offrent des activités de soutien aux personnes dans leur démarche pour faire reconnaître ou valoir leurs droits. Ils exercent également des activités promotionnelles, des activités de sensibilisation et de défense des droits et des intérêts pour les personnes visées par l'organisme.

3. Milieux de vie et de soutien dans la communauté

Un milieu de vie se définit comme un lieu d'appartenance et de transition, un réseau d'entraide et d'action. Ces caractéristiques trouvent leur prolongement dans des activités qui, bien que très diversifiées, peuvent être regroupées ainsi : des services de soutien individuel, de groupe et collectif, des activités éducatives, des actions collectives ainsi que des activités promotionnelles et préventives. Ce sont des organismes au service d'une communauté ciblée qui ne rejoignent pas uniquement des personnes en difficulté, mais également des groupes de personnes ayant des caractéristiques communes.

Ces organismes disposent d'un local pour l'accueil des personnes. Par ailleurs, certains interviennent en plus dans le milieu de vie naturel des communautés qu'ils desservent.

Certains organismes partagent ces stratégies d'intervention sans toutefois offrir de milieu d'appartenance. Leurs actions portent sur des problématiques précises et visent la prise en charge des situations par les personnes en cause.

4. Organismes d'hébergement temporaire

Cette catégorie désigne les organismes qui gèrent un lieu d'accueil offrant des services de gîte et de couvert ainsi qu'une intervention individuelle et de groupe, des services de prévention, de suivi posthébergement, de consultation externe et autres services connexes. Ils assurent une capacité d'accueil favorisant la vie de groupe dans un lieu (emplacement) unique. Les personnes qui interviennent sont sur place ou disponibles vingt-quatre heures par jour et sept jours par semaine. L'objectif d'un organisme communautaire d'hébergement est d'offrir à la personne hébergée un cadre de vie adéquat, répondant à ses besoins, à ses motivations ; un soutien dans les démarches qu'elle a choisi de faire pour améliorer sa situation personnelle et sociale ; un environnement et une intervention souples et adaptés à ses besoins particuliers.

5. Regroupements régionaux

Ces organismes sont chargés de représenter leurs membres auprès de l'agence de santé et de service sociaux, de les défendre et de promouvoir les intérêts des populations qu'ils desservent, d'en assurer la reconnaissance auprès de la population en général et de les soutenir par des activités d'information, de formation, de recherche et d'animation. Le champ d'intervention du regroupement intersectoriel est général et celui du regroupement sectoriel s'applique dans un secteur déterminé.

6. Organismes nationaux

6.1. Regroupements d'organismes

Les regroupements nationaux soutiennent leurs membres dans leurs besoins liés à la vie associative, à l'information et à la formation. Ils sont également des lieux d'expertise liés à leurs champs d'intervention particuliers ; ils contribuent de ce fait, de façon importante, au renouvellement des pratiques sociales et à l'évolution des mentalités. Les regroupements nationaux exercent également des représentations auprès des divers paliers de gouvernement sur les politiques qui touchent leurs membres ou encore en vue de promouvoir l'action communautaire.

6.2. Organismes de services

Ces organismes s'occupent, pour l'ensemble du Québec, de la promotion du développement social, de l'amélioration des conditions de vie, de la prévention, de la promotion de la santé et de la défense des droits.

6.3. Organismes répondant à des besoins nouveaux

Il s'agit d'organismes communautaires qui exercent des activités répondant à des besoins nouveaux, utilisant des approches nouvelles ou visant des groupes particuliers de personnes non prévus dans un plan d'organisation de services d'une agence de santé et de service sociaux.

Consulter le [Programme de soutien aux organismes communautaires 2013-2014](#) du MSSS pour une description de ces types.

La source des données présentées

Une partie de l'information présentée est tirée des Comptes publics du ministère des Finances du Québec de même que du Volume II du Budget de dépenses du Secrétariat du Conseil du trésor produits annuellement.

L'autre partie de l'information présentée est extraite du SBF-R du MSSS.

Les organismes communautaires en quelques chiffres

Données tirées du Budget de dépenses du Secrétariat du Conseil du trésor

Le Volume II, Crédits des ministères et organismes, du Budget de dépenses présente non seulement les crédits soumis au vote de l'Assemblée nationale, mais aussi les crédits permanents octroyés en vertu de lois particulières, ainsi que les crédits déjà votés en vertu des lois sur les crédits adoptés antérieurement. L'ensemble de ces crédits permet de pourvoir au paiement des dépenses et des investissements prévus au Budget de dépenses d'une année financière donnée.

Crédits du Québec, par programmes et éléments

Le Budget de dépenses du Secrétariat du Conseil du trésor expose, entre autres, les crédits de la mission Santé et Services sociaux, et ce, pour chacun des programmes et éléments qui le composent.

Le Budget de dépenses 2013-2014 traite évidemment des crédits de cette année, mais également des données de 2012-2013 et puisque les plus récentes données disponibles selon notre autre source d'information (le SBF-R) sont celles de 2012-2013, nous mettrons l'emphase sur celles-ci.

Mission : **Santé et Services sociaux**

Crédits par programmes et éléments

Année financière terminée le **31 mars**

2012-2013

\$

Fonctions nationales	542 175 800
Fonctions régionales	21 494 128 000
Agences	100 506 200
Établissements	17 074 580 900
Organismes communautaires et autres organismes	480 304 800
Activités connexes	2 638 651 800
Service de la dette	870 084 300
Provision pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	330 000 000
Office des personnes handicapées du Québec	13 022 600
Régie de l'assurance maladie du Québec	8 430 598 300
Condition des aînés	30 022 200
Curateur public	52 068 400
	30 562 015 300

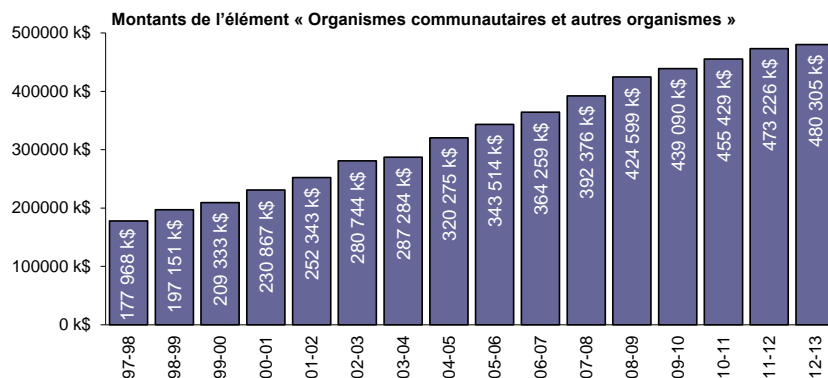
Source : Conseil du Trésor (Crédits des ministères et organismes), Budget de dépenses 2013-2014.

On constate que la donnée du Québec pour l'élément « Organismes communautaires et autres organismes » du programme « Fonctions régionales » est de 480 millions de dollars en 2012-2013.

Le montant du crédit pour cet élément compte alors pour 1,6 % des sommes accordées à la mission Santé et Services sociaux.

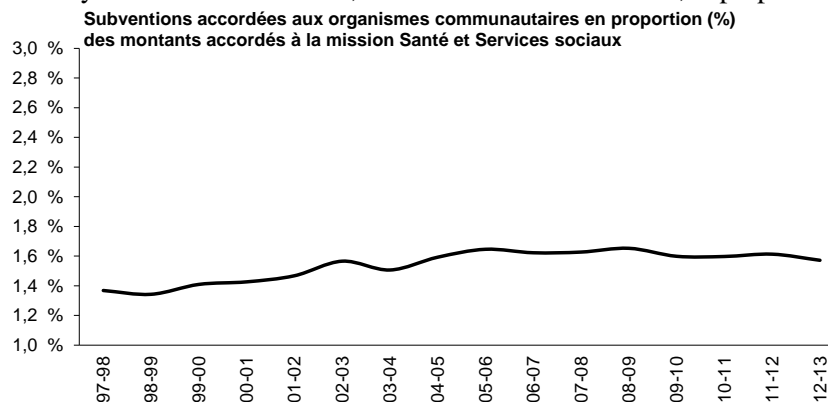
Évolution dans le temps du montant de l'élément « Organismes communautaires et autres organismes »

La somme que le Québec affecte à l'élément « Organismes communautaires et autres organismes » augmente chaque année lors de la période de temps considérée. Entre le début et la fin de celle-ci, elle passe de 178 millions à 480 millions de dollars.



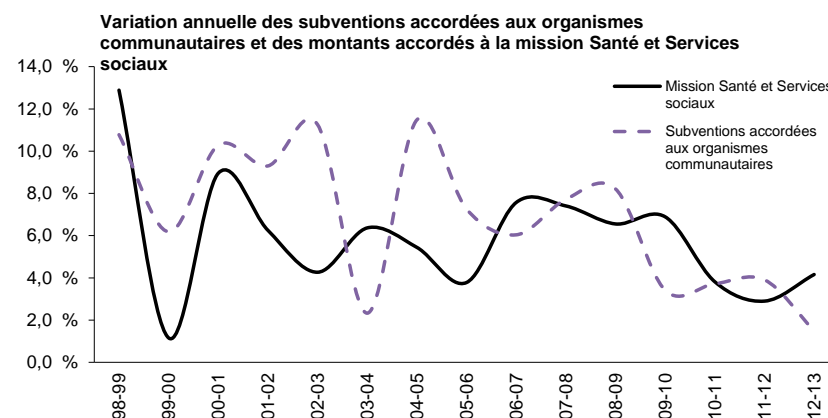
Source : Comptes publics, ministère des Finances du Québec.
Budget de dépenses, Secrétariat du Conseil du trésor du Québec pour l'année la plus récente.
Réalisation : MSSS, Direction de la gestion intégrée de l'information, août 2013.

Donc, les montants augmentent, et ce, dans une proportion qui demeure sensiblement la même lors des années prises en compte. La proportion moyenne s'établit alors à 1,5 %. Au cours de ces 15 ans, la proportion oscille entre 1,3 % et 1,7 %.



Source : Comptes publics, ministère des Finances du Québec.
Budget de dépenses, Secrétariat du Conseil du trésor du Québec pour l'année la plus récente.
Réalisation : MSSS, Direction de la gestion intégrée de l'information, août 2013.

Le graphique suivant illustre la variation annuelle (en %) des subventions aux organismes communautaires et celle des montants accordés à la mission Santé et Services sociaux. Pour la période considérée, la variation annuelle moyenne des subventions s'établit à 6,9 % alors qu'elle est de 5,9 % dans le cas des montants.



Source : Comptes publics, ministère des Finances du Québec.
Budget de dépenses, Secrétariat du Conseil du trésor du Québec pour l'année la plus récente.
Réalisation : MSSS, Direction de la gestion intégrée de l'information, août 2013.

Données tirées du Système budgétaire et financier régionalisé (SBF-R)

Les données présentées nous ont été produites par la Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires du MSSS.

Le *Système budgétaire et financier régionalisé* est une source d'information sur les subventions aux organismes communautaires distincte de celles que constituent les Comptes publics et les Budgets de dépenses. Ces sources d'information comportent certaines différences quant à « l'univers » couvert. On compte, parmi ces différences, le fait que contrairement aux montants extraits du système SBF-R, les montants exposés dans les Comptes publics et les Budgets de dépenses concernent uniquement les organismes régionaux, en plus d'exclure les montants provenant des « Autres sources de financement ». Il existe d'autres différences, mais celles identifiées sont parmi les principales. L'information contenue dans le SBF-R permet, quant à elle, un certain niveau de détail. Ainsi, certaines informations sont disponibles par région ou par catégorie d'organismes communautaires. Les pages suivantes exposent d'ailleurs de l'information selon ces ventilations.

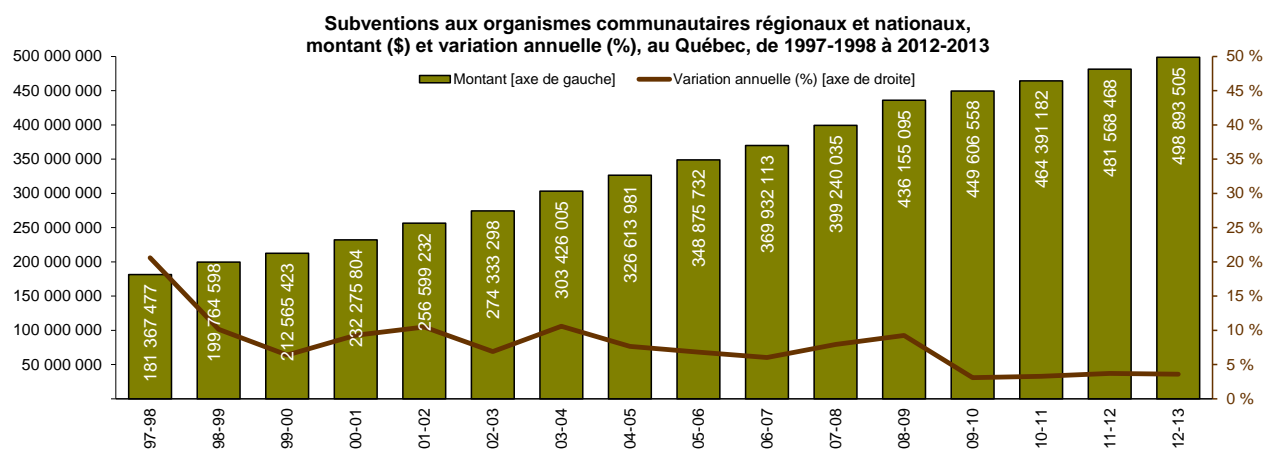
Concernant les données présentées dans les pages suivantes, précisons que celles de l'année financière 2012-2013, sont telles qu'elles doivent l'être, en date du 31 mars de chaque année financière. Concernant l'information extraite du SBF-R exposée dans le présent document, notons qu'à partir de 2003-2004, les montants inscrits tiennent compte des transferts d'organismes effectués dans le cadre de la politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires. Finalement, à partir de 2007-2008, les budgets alloués aux centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) ont été rapatriés au MSSS.

Évolution dans le temps du montant des subventions aux organismes communautaires

Le graphique ci-après illustre les montants totaux (régionaux et nationaux) accordés aux organismes communautaires selon le Système budgétaire et financier régionalisé, de même que leur variation annuelle (%).

L'on remarque, en dépit des différences préalablement identifiées entre les deux sources d'information, que les données extraites du SBF-R indiquent, elles aussi, une augmentation des montants octroyés.

La variation annuelle, toujours positive au cours de chacune des années composant la période observée, fut en moyenne de 7,2 %.



Source : Système budgétaire et financier régionalisé du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).
Réalisation : MSSS, Direction de la gestion intégrée de l'information, août 2013.

Répartition par région

Répartition, entre les régions, des subventions aux organismes communautaires en 2012-2013

Les organismes communautaires subventionnés peuvent avoir différents « rayonnements ». C'est-à-dire que certains seront locaux alors que d'autres seront soit régionaux, suprarégionaux ou nationaux. Le tableau qui suit les dénombre par région sociosanitaire et selon que leur rayonnement est régional ou national.

Ce tableau renseigne aussi sur les montants des subventions aux organismes communautaires régionaux et les données de population de chacune des régions sociosanitaires.

Nombre d'organismes communautaires et répartition entre les régions des subventions aux organismes communautaires régionaux, au Québec, en 2012-2013

Régions sociosanitaires	Population ¹		Organismes n	Montants accordés		\$ par habitant
	n	% du total		\$	% du total	
Montréal	1 937 836	24,2	627	114 487 564	23,6	59,08
Montérégie	1 473 966	18,4	453	66 366 037	13,7	45,03
Capitale-Nationale	697 329	8,7	257	41 862 628	8,6	60,03
Laurentides	569 049	7,1	152	23 150 026	4,8	40,68
Mauricie et Centre-du-Québec	499 276	6,2	256	38 923 863	8,0	77,96
Lanaudière	484 370	6,0	178	22 276 519	4,6	45,99
Chaudière-Appalaches	409 856	5,1	177	23 903 008	4,9	58,32
Laval	407 196	5,1	96	19 168 594	4,0	47,07
Outaouais	370 984	4,6	160	27 215 549	5,6	73,36
Estrie	312 097	3,9	129	18 797 811	3,9	60,23
Saguenay-Lac-Saint-Jean	270 063	3,4	277	23 578 538	4,9	87,31
Bas-Saint-Laurent	201 336	2,5	137	17 844 311	3,7	88,63
Abitibi-Témiscamingue	144 943	1,8	142	13 546 865	2,8	93,46
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	94 473	1,2	109	13 255 733	2,7	140,31
Côte-Nord	94 075	1,2	107	10 624 023	2,2	112,93
Terres-Cries-de-la-Baie-James	16 192	0,2	0	0	0,0	0,00
Nord-du-Québec	13 997	0,2	32	3 973 499	0,8	283,88
Nunavik	11 989	0,1	21	5 497 553	1,1	458,55
Total organismes régionaux	8 009 027	100	3 310	484 472 121	100	60,49
Organismes nationaux	n.a.	n.a.	142	14 421 384	100	n.a.
Organismes subventionnés à la fois régionalement et nationalement	n.a.	n.a.	6	n.a.	n.a.	n.a.
Organismes uniquement régionaux ou nationaux	n.a.	n.a.	3 446	n.a.	n.a.	n.a.
Grand total	8 009 027			498 893 505		62,29

Note :

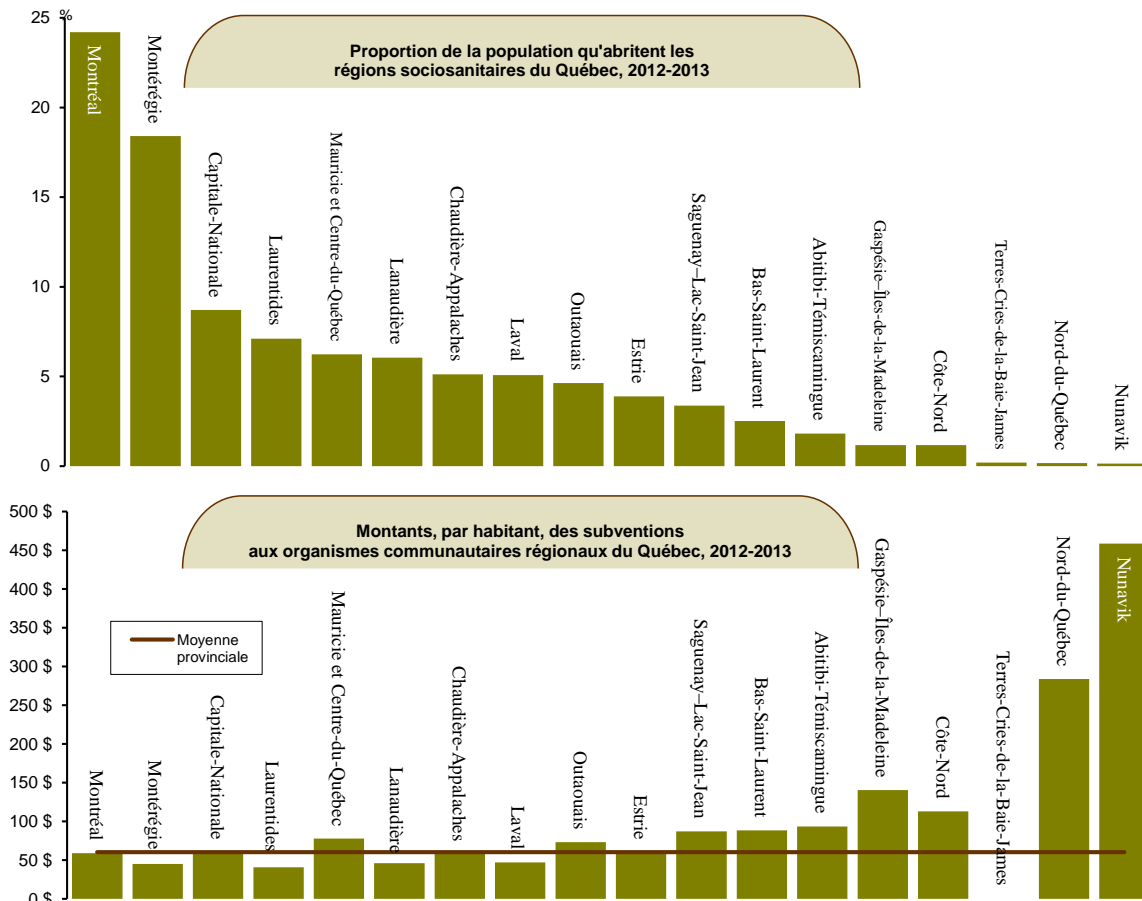
1. Population au 1^{er} juillet 2012.

Sources : Montants, Système budgétaire et financier régionalisé du MSSS.

Données populationnelles, Direction de la gestion intégrée de l'information, MSSS.

Réalisation : MSSS, DGII, août 2013.

Le graphique ci-après illustre les données relatives à la proportion de population qu’abritent les régions et les montants par habitant reçus en subventions.



Sources : Montants, Système budgétaire et financier régionalisé du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) ; Données populationnelles, Direction de la gestion intégrée de l'information (DGII), MSSS.
Réalisation : MSSS, DGII, août 2013

Répartition par catégorie

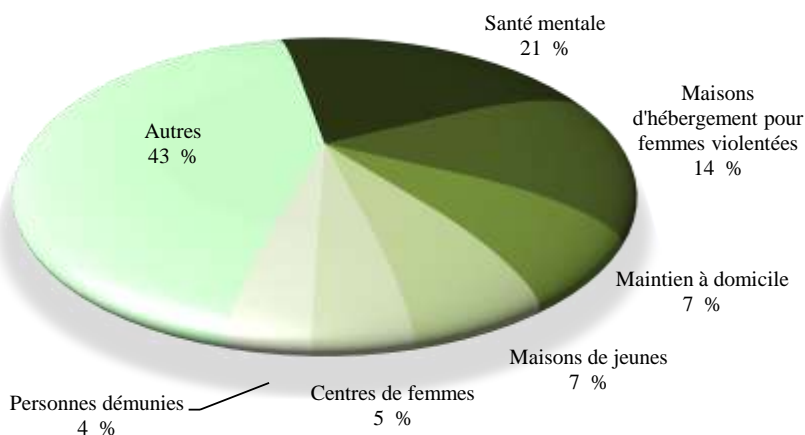
Jadis, les organismes communautaires étaient regroupés en quatre secteurs, soit : Promotion et services à la communauté, Services aux femmes et aux conjoints en difficulté, Services à la jeunesse ainsi que Services de maintien à domicile. À ces secteurs s'ajoutaient deux autres catégories d'organisme, soit les ressources alternatives en santé mentale et la catégorie « Autres organismes ». À compter de 2003-2004, une nouvelle catégorisation fut instaurée. En 2012-2013, on dénombre 35 catégories d'organismes.

Montants des subventions par catégorie d'organismes communautaires en 2012-2013

En 2012-2013, les subventions ont été réparties entre un total de 3 446 organismes. Ce sont 14,4 M\$ qui sont allés aux 142 organismes nationaux, le reste allant évidemment aux organismes régionaux.

La majeure partie (57 %) des 498,9 M\$ versés est répartie entre 6 catégories. Les catégories « Santé mentale » (21 %) et « Maison d'hébergement femmes violentées » (14 %) obtiennent à elles seules plus du tiers du montant total.

Catégories d'organismes communautaires régionaux et nationaux du Québec recevant la plus grande proportion (en %) des subventions, en 2012-2013



Source : Système budgétaire et financier régionalisé du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).
Réalisation : MSSS, DGII, août 2013

Montants des subventions par catégorie d'organismes communautaires au fil du temps

Le montant total des subventions était de 348,9 M\$ en 2005-2006, il a donc subi une variation annuelle moyenne de 5,2 % pour en arriver à la somme atteinte en 2012-2013.

Ce sont toujours les cinq mêmes catégories (elles sont d'ailleurs toujours demeurées dans le même ordre) qui ont obtenu la plus grande proportion des montants offerts en subventions lors des sept plus récentes années.

Parmi les autres catégories, certaines ont vu le montant de leurs subventions progresser de façon plus « substantielle » entre 2005-2006 et 2012-2013. C'est le cas notamment de « Maisons d'hébergement pour hommes en difficulté » dont la variation annuelle moyenne est 33,1 %, ce qui représente une augmentation de 640 % du montant consenti (montant passé de 895 899 \$ à 6 625 147 \$). Bien qu'il faille relativiser l'interprétation de ces chiffres, il n'en demeure pas moins qu'il témoignent d'une catégorie en « émergence ».

Les autres catégories pour lesquelles la variation annuelle moyenne des subventions augmente le plus sont dans l'ordre : « Cancer », « Personnes démunies », « Agressions à caractère sexuel » et « Déficience physique ».

Autres publications en lien avec le sujet

La DGII offre également d'autres information sous diverses formes (fichier de données, tableaux, bulletin d'information) accessibles sur l'Espace informationnel du MSSS accessible en suivant le chemin d'accès suivant :

[Thème : ressources financières ; sous thèmes : Dépenses de santé ; regroupement Québec -Les organismes communautaires subventionnés.](#)

[Fichier de données - complémentaire au document "Portrait sommaire des subventions gouvernementales aux organismes communautaires \(novembre 2013\)"](#)

[Programme de soutien aux organismes communautaires 2013-2014](#)

[Comptes publics, ministère des Finances du Québec.](#)

[Budget de dépenses, Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.](#)